Cfdt:
SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CCMI : DES AIDES POURRAIENT DISPARAITRE EN 2027

Plusieurs salariés nous ont alertés après avoir reçu un courrier de la **Caisse de Compensation de la Métallurgie de l'Isère (CCMI)** indiquant qu'ils ne pourraient plus bénéficier de ses prestations, l'adhésion de Schneider n'ayant pas été reconduite pour 2027.

Quel impact pour les salariés ?
Pour les familles concernées, les conséquences peuvent être très concrètes.
La CCMI propose notamment :

- jusqu'à **36 € par mois et par enfant** pour le supplément familial ;
- **82 € ou 112 € par mois** dans certaines situations pour les études supérieures ;
- des secours familiaux ;une aide ponctuelle liée au décès.

Pour une famille remplissant les conditions avec deux enfants, le supplément familial peut par exemple représenter 864 € sur une année complète.
La CCMI est un dispositif de solidarité destiné aux salariés des entreprises de la métallurgie de l'Isère adhérentes. Les prestations sont attribuées sous conditions.

À ce stade, les motivations de la décision de Schneider Electric et l'existence éventuelle de mesures compensatoires restent à clarifier.
Pour la CFDT, la disparition de l'adhésion ne doit pas se traduire par une perte brutale de pouvoir d'achat pour les familles actuellement bénéficiaires.
Si le retrait est confirmé, nous demandons qu'une solution soit recherchée pour maintenir un niveau de soutien équivalent.

La CFDT demande à la direction de confirmer la non-reconduction pour 2027 et d'en expliquer les raisons.

La CFDT demande dans un second temps à la direction :
- de préciser le nombre de salariés et familles bénéficiaires ;
- de communiquer le montant de la cotisation employeur concernée ;
- d'évaluer la perte financière pour les salariés ;
- et de proposer une mesure compensatoire adaptée.

Nous proposons que les sommes auparavant consacrées à la CCMI restent affectées à un dispositif social bénéficiant directement aux salariés.

↗ **Vous bénéficiez actuellement d'une prestation de la CCMI** ou vous avez reçu un courrier annonçant la fin de vos droits ?

Contactez vos représentants CFDT Schneider Electric Grenoble.
Vos remontées permettront de mieux mesurer l'impact réel et de défendre des mesures compensatoires adaptées.

↗ **Nous proposons que les sommes auparavant consacrées à la CCMI restent affectées à un dispositif social bénéficiant directement aux salariés.**

↗ **Contactez vos représentants CFDT Schneider Electric Grenoble. Vos remontées permettront de mieux mesurer l'impact réel et de défendre des mesures compensatoires adaptées.**

Ne pas jeter sur la voie publique.